



Régate de la Coupe Canada

Dossier technique

Ce dossier technique porte sur les conditions d'admissibilité des participants, les types d'épreuves, le système de progression et les infrastructures de la régates de **la Coupe Canada de Rowing Canada Aviron** (RCA). Ce document vise à établir une base de référence des attentes en matière d'organisation pour le comité d'organisation (CO) fixées avec RCA dans le dossier de directives d'accueil.

À moins d'indication contraire, le Code de course de RCA s'applique pour l'organisation et la tenue de la régates de la Coupe Canada. Les gestionnaires d'équipes et les entraîneurs et les membres du CO doivent donc connaître le Code de course.

1. Raison d'être de la régates de la Coupe Canada

1.1 - La régates de la Coupe Canada vise à mettre l'aviron canadien en vitrine en format de sprint, créant une participation des athlètes par un programme de course emballant, ainsi qu'une interaction d'athlètes et favoriser l'engagement des spectateurs et des commanditaires. Les inscriptions à la Coupe Canada sont structurées pour promouvoir l'inclusion d'athlètes de toutes les régions.

2. Horaire général

2.1 - Les équipes des associations provinciales d'aviron (APA) participeront à la compétition. L'horaire général sera composé de deux journées d'entraînement suivies par deux journées et demie de courses. L'horaire de la régates sera déterminé par le comité d'organisation et par RCA, et communiqué aux APA environ six mois avant l'événement dans le premier bulletin de l'événement.

3. Site et date de la régates

3.1 La régates de la Coupe Canada se déroulera chaque année, une semaine après (ou avant dans les cas exceptionnels) la régates Royal Canadian Henley. La régates se déroulera à six heures de route ou moins de St. Catharines afin de minimiser les activités logistiques des équipes.

4. Droits de participation

4.1 - La régates de la Coupe Canada sera ouverte aux athlètes qui représentent une association provinciale d'aviron (APA).

4.2 - Tous les athlètes et entraîneurs sont soumis aux procédures de plainte de Sport sans abus et devront remplir un formulaire de consentement avant d'arriver sur le site de la régates de la Coupe Canada.

4.3 - Conformément à la constitution de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) et à la politique d'inscription de RCA, un(e) athlète qui s'inscrit à la régates de la Coupe Canada doit être membre en règle de RCA par l'entremise d'un club avant que l'association provinciale puisse l'inscrire. Si le nom du club fourni dans le cadre du processus d'inscription ne correspond pas à celui indiqué dans la base de données de RCA au moment de la vérification des inscriptions, c'est le nom du club ou de l'APA qui est inscrit dans la base de données qui est utilisé au tirage au sort de la régates et pour toutes les progressions ou les résultats de course subséquents. S'il n'y a pas de club ou d'APA inscrit dans la base de données, l'inscription n'est pas incluse.

4.4 - Les APA et les clubs doivent payer leurs frais d'inscription respectifs.

4.5 - Les athlètes doivent porter les couleurs de leur APA. Des avirons de couleur neutre ou d'un club sont acceptables avec l'approbation de l'arbitre-juge en chef. Cependant, les avirons doivent être de couleur uniforme au sein d'un même équipage.

4.6 - **Clôture des inscriptions** : Les inscriptions pour la Coupe Canada prendront fin 10 jours avant la compétition. Les inscriptions tardives seront acceptées après cette date, à un montant et jusqu'à une date déterminée par le CO et RCA.

4.7 - **Limites de la taille d'équipe et de l'âge des athlètes** : Chaque équipe d'APA sera composée d'un maximum de huit hommes et huit femmes en plus d'un(e) barreur(euse) (homme ou femme).

Les athlètes de la Coupe Canada seront de moins de 21 ans. Un(e) rameur(euse) ou un barreur(euse) peut concourir dans la catégorie des moins de 21 ans jusqu'au 31 décembre de l'année ou il/elle a 20 ans.

5. Épreuves

5.1 Les épreuves de la Coupe Canada seront les suivantes :

- Deux et quatre de pointe hommes : M2-, M4-
- Deux et quatre de pointe femmes : W2-, W4-
- Skiff et deux de couple hommes : M1x, M2x
- Skiff et deux de couple femmes : W1x, W2x
- Quatre mixte : 4x (50% Femmes - 50% Hommes)
- Huit mixte : 8+ (50% Femmes - 50% Hommes)

6. Information sur la course

6.1 Le programme de courses de deux jours et demi de la régates de la Coupe Canada sera concouru dans un format « Omnium » sur différentes distances de courses de 500 m à 2000 m.

Jour 1 : 1x, 2- (Vagues préliminaires et finales sur 2000 m) – courses en après-midi

Jour 2 : 2x, 4- (Vagues préliminaires et finales sur 1000 m) – courses en avant/après-midi

Jour 3: Mixed 4x et Mixed 8+ (Séries éliminatoires sur 500 m) – courses en avant-midi.

**** Les comités d'organisation en consultation avec RCA peuvent modifier ce programme en cas d'imprévus météo, de fourniture d'équipement ou d'autres considérations.**

7. Points

7.1 - Les points seront décernés pour chaque épreuve de la Coupe Canada après chaque Finale A de la façon suivante :

1ère place de chaque épreuve : 6 pts pour la province de chaque rameur(euse)*

2e place de chaque épreuve : 5 pts pour la province de chaque rameur(euse)*

3e place de chaque épreuve : 4 pts pour la province de chaque rameur(euse)*

4e place de chaque épreuve : 3 pts pour la province de chaque rameur(euse)*

5e place de chaque épreuve : 2 pts pour la province de chaque rameur(euse)*

6e place de chaque épreuve : 1 point pour la province de chaque rameur(euse)*

*excluant les barreurs

**** La province qui amasse le plus de points remportera le trophée de la Coupe Canada.**

8. Barreurs

8.1 - La pesée des barreurs pour la régata de la Coupe Canada suivra le Code de course de RCA, à l'exception que tous les barreurs seront pesés de deux heures à une heure avant le début de leur première course. Les barreurs peuvent monter à bord d'embarcations d'autres provinces.

9. Équipement

9.1 - Quand cela est possible, le comité d'organisation fournira de l'équipement adéquat pour la tenue de la régata de la Coupe Canada pour permettre aux APA de minimiser le besoin de transport d'embarcations. Le CO peut imposer des frais de location modestes pour chaque APA (par athlète) pour les aider avec le coût de location de chaque embarcation.

10. Exigences en matière d'infrastructures

10.1 - La régata de la Coupe Canada sera présentée avec un mélange de distances de course de 500 m à 2000 m.

10.2 - Le parcours comptera six couloirs de course (en plus des zones d'échauffement et de récupération - comme convenu avec le juge-arbitre en chef et le gestionnaire des événements de RCA).

10.3 - Chaque couloir sera de distance égale et conforme aux règles de RCA. La largeur minimale de couloir autorisée est de 12,5 m (sur demande d'exemption)

10.4 - La tour de l'officiel de départ est située au-dessus et derrière la ligne de départ (au milieu du parcours). Le préposé au départ profitera d'un système audio et d'un système avec drapeaux. Quand cela est possible, des lumières de signalisation seront pourvues.

10.5 - Le départ du 2000 m sera « tenu » par un teneur d'embarcation dans chaque couloir. Les départs de 500 m ou de 1000 m peuvent être tenus ou flottants (non tenus).

10.6 - Le comité d'organisation s'engagera à offrir des installations convenables pour tous les athlètes. En particulier, les aires de repos des athlètes, les zones d'échauffement et/ou de récupération (avec au moins cinq ergomètres, les installations de pesée, le tout convenable pour le temps de l'année (chaud, sec et sans vent), des vestiaires et des toilettes séparées pour hommes et femmes avec des options neutres, des installations convenables de tests de dopage, des concessions alimentaires, des installations pour l'annonceur/commentateurs, WiFi/Internet adéquat pour les personnes présentes (ce qui peut comprendre la diffusion en ligne), supports à bateaux.